

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		référence dossier :
Déposée le 22/02/2007	Complétée le 13/04/2007	N° LT4016707L3001
Par :	SARL DOU TAMBOURN M. LAFAGE JEAN-PAUL	
Demeurant à :	1959 route de marcade 40090 SAINT PERDON	
Représenté par :		
Pour :	La création d'1 lotissement de 31 lots	
Sur un terrain sis :	Lieu dit: "Pinton" LUXEY	

**Le Préfet des Landes,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite :**

Vu la demande d'autorisation de lotir susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 315-1 et suivants et R 315-1 et suivants,
Vu la demande présentée par la **SARL " DOU TAMBOURN "** représentée par M. Lafage Jean paul le 22 Février et complétée le 13 Avril 2007 pour la division en **31 lots** d'un terrain lui appartenant à **LUXEY**, sis au lieu dit "**Pinton**", cadastré sous les n° **244, 603, 606, 736, 737, 739 et 423p** de la **section AB** ainsi que les n° **650, 807, 808 et 867** de la **section L** pour une superficie totale de **47139 m²**.
Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire en date du 13 Mars 2007,
Vu l'avis réputé favorable du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
Vu l'attestation de libre défrichement en date du 10 Avril 2007,
Vu l'étude d'impact établie par le Bureau d'étude « Hydro-Conseil » en Septembre 2006,
Vu le rapport établie par ledit bureau d'étude sur l'évaluation simplifiée des risques « Sciage & rabotage » effectuée le 12 mai 2006,
Vu l'analyse et l'avis défavorable du service « Mission Santé et Sécurité Sanitaire - Unité Santé Environnement » de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en date du 31 Mai 2007,
Vu l'étude complémentaire des sols effectuée par le Bureau Hydro – Conseil en date du 12 Juillet 2007,
Vu l'avis favorable du service Unité Santé Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en date du 18 Juin 2007,
Vu l'avis favorable du service de la Police de l'Eau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en date du 16 Mars 2007,
Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service d'Incendie et de Secours en date du 5 Avril 2007,
Vu l'avis favorable de FRANCE TELECOM en date du 4 Avril 2007,
Vu l'avis favorable du Service E.D.F./G.D.F. en date du 17 Avril 2007,
Vu l'avis favorable du Service gestionnaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement en date du 13 Avril 2007,
Vu l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 19 Mars 2007,
Vu l'avis du service de l'Environnement, des Risques et de la Sécurité en date du 25 Avril 2007,
Vu l'avis de l'Unité Territoriale Nord-Est (Roquefort) en date du 13 Juin 2007,
Vu l'enquête publique réalisée conformément aux dispositions du décret n° 85-453 du 23 avril 1985, et qui s'est tenue du 17 Août 2007 au 17 Septembre 2007 ;
Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;
Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

ARRETE

Article 1er :

La **SARL "DOU TAMBOURN"** est autorisée à lotir en **31 lots** maximum à usage d'habitations, un terrain lui appartenant à **LUXEY**, sis au lieu dit "**Pinton**" cadastré sous les n°**244, 603, 606, 736, 737, 739 et 423p** de la **section AB**, ainsi que les n° **650, 807, 808 et 867** de la **section L**, d'une superficie totale de **47139 m²**, tel qu'il est défini aux plans et documents annexés au présent arrêté.